



Communiqué de presse

Nantes, le 18 octobre 2013

Aéroport du Grand Ouest

Le Conseil d'Etat valide définitivement la déclaration d'utilité publique

Saisi le 18 avril 2012 par le Collectif des élus opposés à l'aéroport du grand ouest, le Conseil d'Etat a, le 17 octobre, définitivement rejeté la requête demandant l'annulation du décret du 9 février 2008 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires au transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique sur le site de Notre-Dame-des-Landes et la réalisation de la desserte routière.

Jacques Auxiette, Président de la Région des Pays de la Loire et du Syndicat mixte aéroportuaire, prend acte avec satisfaction « *de cette nouvelle défaite juridique des opposants. Cette décision, la 50ème si l'on prend en compte les décisions de toutes les juridictions, démontre une fois encore la solidité du dossier et le strict respect de l'Etat de droit, tant au niveau national qu'europpéen* ».

Avant de conclure : « *Cette nouvelle décision favorable renforce notre détermination à faire avancer le projet, pour préparer l'avenir de notre territoire, pour les habitants du Grand Ouest, pour soutenir l'emploi et l'activité des entreprises régionales* ».

Contact presse :

02 28 20 63 33